



**COMITE SYNDICAL  
COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA SEANCE DU 24 MAI 2018 A 10 HEURES 00**

*Affichage le 24 mai 2018 – 5 pages*

Le vingt-quatre mai deux mille dix-huit à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17  
Nombre de votants, présents et représentés: 17

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS

Giovanni CUPANI

Magdeleine FASOLA

Françoise GERBIER

Elisabeth LEGRAND

Francie MEGEVAND

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

Yann MONGABURU

Delia MOROTÉ

Michel OCTRU, puis par pouvoir à Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN à compter de la délibération n°2

Marcel REPELLIN

Jean-Paul TROVERO

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GÉRIN

Amandine GERMAIN

Jean-Claude PEYRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Bernard CHARVET pouvoir à Magdeleine FASOLA

Alan CONFESSON pouvoir à Francie MEGEVAND

## OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Delia MOROTÉ a été nommée secrétaire de séance.

- Approbation des comptes rendus succincts des séances du 22 mars et du 5 avril 2018

Pas d'observation.

Comptes rendus succincts adoptés à l'unanimité.

- Rapport 2018-03 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical  
Pas d'observation.

Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

## NOTE D'INFORMATION

- **Politique de déplacements - Les 5 minutes de l'observatoire des déplacements de la métropole grenobloise**

2NI180014

Cette présentation porte sur l'accidentalité dans l'agglomération grenobloise. Elle en détaille le bilan et les évolutions par modes de déplacements.

Interventions de MM. PEYRIN, OCTRU, TROVERO, Mme MEGEVAND, M. MERMILLOD-BLONDIN, Mme GERBIER, M. MONGABURU.

*Point présenté pour information ; non soumis à délibération.*

## PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE

- **Délibération n°1 : Réseau Bus - Convention de partenariat entre le SMTC et le Pays du Grésivaudan : amélioration de la desserte pour les usagers sur les liaisons "Domène - Montbonnot - Meylan" et "Vizille - Saint Martin d'Uriage - Gières - Saint Martin d'Hères" –**  
*Rapporteur : Yann MONGABURU*

2DL180043

Interventions de M. MERMILLOD-BLONDIN, Mme GERBIER, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- autorise le Président à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération entre le SMTC et la communauté de commune du Grésivaudan pour une mise en service au 1er septembre 2018,
- autorise le Président à solliciter l'accord de la Région Rhône Alpes pour que la ligne Proximo 23 puisse assurer la desserte des points d'arrêts de saint Martin d'Uriage et pour appliquer la tarification Tag sur l'ensemble de cette ligne,
- autorise le Président à signer la convention d'occupation temporaire pour le terrain privé afin d'aménager l'arrêt Béalières de la ligne G2 situé sur la commune de Meylan, en correspondance avec la ligne C1.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°2 : Nouvelles mobilités** - Prise de participation au capital de la SCIC Alpes Autopartage (Citiz Alpes-Loire) – Rapporteur : Françoise GERBIER

2DL180041

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- autorise la prise de participation du SMTC au capital de la SCIC Alpes Autopartage pour un montant maximum de 30 000 €,
- autorise le président du SMTC à signer les documents nécessaires pour cette prise de participation.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°3 : Patrimoine - Foncier** - Acquisition du nouveau système billettique du réseau TAG. Marché pour la réalisation des évolutions fonctionnelles et normatives des distributeurs automatiques de titres de transport. Autorisation donnée au Président à signer – Rapporteur : Yann MONGABURU

2DL180046

Interventions de MM. MERMILLOD-BLONDIN et MONGABURU.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- autorise le Président à mettre au point et à signer le marché pour la réalisation des évolutions fonctionnelles et normatives des Distributeurs Automatiques de Titres de transport installés sur les réseaux tramway et bus Chrono avec la société PARKEON SAS (FLOWBIRD – 75015 Paris) pour un montant de 3 899 195 € HT soit 4 679 034. € TTC correspondant à l'offre de base,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

**Abstentions : 2 (M.MERMILLOD-BLONDIN, M. OCTRU)**

**Pour : 15**

**Conclusions adoptées.**

- **Délibération n°4 : Politique de déplacements** - Participation du SMTC au programme de travail 2018 de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) – Rapporteur : Francie MEGEVAND

2DL180042

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide de poursuivre le partenariat entre l'ALEC et le SMTC,
- renouvelle son adhésion pour l'année 2018 et acte le versement de la cotisation d'un montant de 15 000 €,
- précise que les crédits correspondants sont prévus au budget 2018 du SMTC,
- autorise le Président à signer la convention et tout document relatif à ce partenariat.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°5 : Réseau Bus** - Création d'un Parking Relais sur la commune de Varcès Allières et Risset et acquisition auprès de l'EPFL-D du tènement nécessaire à l'opération – Rapporteur : Françoise GERBIER

2DL180031

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'un parking relais situé au carrefour entre la rue du Grand Rochefort et la D1075 sur le terrain cadastré section AE n°135 et AE n°103 sur la commune de Varcès-Allière-et-Risset,
- décide d'acquérir auprès de l'EPFL-D, la totalité la parcelle AE n°135 au prix de 24 515,13 € HT et environ 1000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AE n°103 au prix de 11,13 € le m<sup>2</sup> soit 11 126,03 € HT révisables nécessaires à l'aménagement du parking relais,

- décide de réaliser le projet en 2018 pour un montant prévisionnel de travaux de 250 000 € HT, acquisition foncière comprise,
- mandate le Président du SMTC pour signer toute convention de partenariat pour mutualiser les usages du parking
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération et notamment l'acte d'acquisition.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°6 : Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité - Mise en place d'une navette événementielle entre la Métropole grenobloise et Saint Pierre de Chartreuse pour desservir le festival "Grand Son" en Chartreuse – Rapporteur : Francie MEGEVAND**

2DL180035

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide de mettre en place une navette événementiel du 19 au 23 juillet 2018 entre la métropole de Grenoble et Saint Pierre de Chartreuse dans le cadre du festival Le Grand Son en Chartreuse, sous réserve de l'autorisation de la Région Rhône Alpes pour que la navette puisse sortir du ressort territorial du SMTC,
- autorise le Président à solliciter l'accord de la Région Auvergne Rhône Alpes pour que cette navette puisse sortir du ressort territorial du SMTC,
- autorise le Président à signer le contrat à intervenir avec un prestataire pour l'exploitation de cette navette

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°7 : Tarification - Tarification solidaire - Conventonnement avec l'association FRANCE HORIZON (en lieu et place du Comité d'Entraide aux Français Rapatriés - CEFR) – Rapporteur : Francie MEGEVAND**

2DL180024

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- décide d'autoriser l'association France HORIZON à procéder au calcul du quotient familial pour les personnes dont elle assure le suivi, l'accompagnement et l'hébergement,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir en ce sens avec France HORIZON.

**Abstentions : 4** (MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, OCTRU, Mme GÉRIN)

**Pour : 13**

**Conclusions adoptées.**

- **Délibération n°8 : Personnel et Administration générale - Accords cadres à bons de commandes de maîtrise d'oeuvre d'espaces publics pour la réalisation de travaux d'aménagements et d'entretien - opérations simples et complexes - groupement de commandes entre Grenoble-Alpes Métropole et le S.M.T.C. - composition de la commission d'appel d'offres – Rapporteur : Marcel REPELLIN**

2DL180028

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC désigne les représentants titulaire et suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement :

Madame Francie MEGEVAND en tant que titulaire,

Madame Elisabeth LEGRAND en tant que suppléante.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°9 : Réseau Tramway - Extension de la ligne A du tramway de l'agglomération grenobloise à Le Pont de Claix-Flottibulle. Acquisition foncière : cession de la copropriété de l'ensemble immobilier "Les Jardins de Gringalet" sise 17 avenue Charles de Gaulle à Le Pont de Claix – Rapporteur : Elisabeth LEGRAND**

2DL180044

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 03 mai 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- décide l'acquisition des biens de la copropriété de l'ensemble immobilier « Les jardins de Gringalet » situés sur la commune de Le Pont de Claix pour un montant total de 13 800 € (toutes indemnités comprises) ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

**Contre : 4** (MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, OCTRU, Mme GÉRIN)

**Pour : 13**

**Conclusions adoptées**

#### INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Les conseillers syndicaux sont invités à prendre connaissance du rapport d'activités de la SEMITAG pour l'exercice 2017.
- La campagne de sensibilisation contre le harcèlement dans le réseau de transports en commun est lancée. Un Pin's conçu en soutien à ce sujet d'importance majeure est distribué. Un travail de sécurisation des usagers confrontés à ces agissements et de responsabilisation des témoins est en cours avec la TAG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 24.